



Nous sommes consternés par la nouvelle situation compliquée d'un agent des PREJ des Hauts de France à la suite de la demande de notre direction à ce qu'il rembourse l'amende pour excès de vitesse qu'il a reçu lors d'une de ses missions. La CGT pénitentiaire au-delà de condamner fermement cette situation, déplore la non prise de conscience de l'ARPEJ a envoyé ses agents, au quotidien, sur un enchaînement de missions irréalisables !!!

Comment peut-on exiger que les agents réalisent une mission le matin sur un créneau 08h00/14h00 et leur donner une double mission l'après-midi avec un départ base 12h30 ??

Les agents effectuent leurs missions au mieux avec discernement et professionnalisme en dépit des incohérences toujours plus nombreuses des planifications de l'ARPEJ.

Après..., notre direction s'étonne de quelques excès de vitesse... !!!

**Une vraie BLAGUE**

La CGT propose aux agents quelques solutions afin d'éviter ces désagréments :

- Utiliser les voies les plus fréquentées tel que l'A1, A25 ou la N41 afin de diminuer la vitesse grâce aux bouchons.
- Revenir sur base entre deux missions pour prendre vos 45 mins de pause afin de diminuer le stress d'une journée en double mission, à rallonge, dépassant régulièrement les 12 heures de service continu.
- De rediriger les juridictions constamment vers l'ARPEJ pour rendre des comptes en cas de retard récurrent.
- De refuser les ajouts de missions de dernière minutes (Départ de la base Lille à 12h30 pour une présentation à Beauvais à 13h30... LOL)

Les agents en appliquant ces règles, verrons bien si en cas de retard conséquent nos dirigeants seront plus à même à durcir le ton avec les juridictions qui multiplie les demandes d'extractions, qu'avec ses agents.

La CGT pénitentiaire demande que l'agent concerné ne soit pas sanctionné financièrement par l'amende et par le retrait de points sur son permis de conduire .... Du fait des dérives de l'ARPEJ.

Le bureau CGT Lille